

OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Décret du 20 février 1992

Code du Travail, notamment les art. R.4512-7, R.4513-9, R.4513-4

PUBLIC CONCERNE

- Chefs d'entreprise
- Personnel d'encadrement
- Agents des services de prévention

PRE-REQUIS

Aucun

OBJECTIF

- Connaître le cadre réglementaire relatif à l'intervention d'entreprises extérieures pour l'entretien, la maintenance et les travaux neufs.
- Mettre en œuvre un plan de prévention/cas de coordination SPS

CONTENU :

- Les textes réglementaires
- Le rôle des différents acteurs de la prévention
- Les différents types de responsabilités
- Les principes généraux de prévention et de sécurité
- Le mécanisme de l'accident
- Définitions : entreprise utilisatrice et extérieure selon le décret du 20 février 1992
- Etablir un Plan de Prévention avec présentation de modèles et exercices pratiques
- La transmission du Plan de Prévention et sa mise à disposition
- Faire vivre son Plan de Prévention
- QCM d'évaluation

METHODE PEDAGOGIQUE

- Magistrale et démonstrative, participative (exercices seul et en groupe) et
- Mise en pratique

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Les exercices pratiques sont orientés sur les besoins des stagiaires et les caractéristiques de leur entreprise

- Exemples de Plan de Prévention

EVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation formative est menée durant la formation.

Une évaluation sommative est réalisée en fin de formation sous forme de QCM

INTERVENANT

Formateur spécialisé dans la prévention des risques professionnels.

AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire des habilitations, délivrées par l'INRS et l'Assurance Maladie, et des agréments, délivrés par la préfecture des Hauts-de-France, pour dispenser les formations en prévention des risques professionnels.

VALIDATION DE LA FORMATION

La réussite de la formation est conditionnée par la réussite d'un QCM et des exercices pratiques.

DUREE FORMATION

1 jour (7 heures de face à face pédagogique)

RECYCLAGE

Un Maintien et Actualisation des Compétences est conseillé tous les 3 ans.

NOMBRE STAGIAIRES

- maximum 10 personnes
- minimum 4 personnes

MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.